CDOS CANTAL FRANCE
COMITE DEPARTEMENTAL OLYMPIQUE ET SPORTIF

Cantal'ympique

SEPTEMBRE 2013 LETTRE DE LIAISON N°2

NOUVELLE EDITION : L'ANNUAIRE DU SPORT

Le CDOS réédite l'annuaire du sport pour l'olympiade 2013/2016.
Vous pourrez y trouver les coordonnées remises à jour des clubs et comités du département, ainsi que celles des institutions liées au sport.
Cette nouvelle édition est d'ores et déjà disponible à la Maison des Sports.

PARTENAIRES

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DES SPORTS, DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

cantal LE DÉPARTEMENT

Groupama Toujours là pour moi.

CNDS Le sport pour tous
Centre National pour le Développement du Sport

« Le Rendez-vous SPORT SANTE BIEN ETRE »

Le 21 septembre 2013 au complexe sportif de l'ASPTT à Arpajon-sur-Cère De 10h à 17h

Le CDOS du Cantal organise la 4ème édition de l'opération « Sentez-Vous-Sport » avec ses partenaires nationaux : le ministère des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, le CNOSF et l'Association des Maires de France.

Ce rendez-vous ludique permettra, une nouvelle fois, à tous les publics de découvrir **gratuitement** des pratiques inédites, de s'initier à de nombreuses disciplines, et d'adopter celles qui leur conviennent le mieux afin de préserver leur santé.

Initiations et démonstrations vont se succéder tout au long de la journée, et le club **Cœur Santé** sera présent sur la manifestation.

Sur le même site, toute la journée, le district du Cantal de football organise des journées d'accueil des catégories U6-U7 le matin et U8-U9 l'après-midi.

Et l'entraînement de l'Ecole de Rugby du Rugby Club Arpajon Veinazes se déroulera de 14h à 16h.

Comité Départemental Olympique et Sportif du Cantal
Maison Départementale des Sports - 130 av du Général Leclerc - 15000 AURILLAC
Tél : 04.71.64.46.52 - cdos.cantal@wanadoo.fr

Ca s'est passé près de chez vous ...

Les Étoiles du Sport 2013

Extrait du site « lesetoilesdusport.com »

Après le traditionnel rassemblement hivernal qui marque leur entrée dans la famille des Étoiles du Sport, les Espoirs de l'année et ceux des années précédentes ont été invités à l'Université des Étoiles du Sport qui s'est déroulée du 17 au 21 juin 2013 dans le Cantal.

L'objectif de cette semaine était de leur permettre de découvrir toutes les facettes du métier de Champion. Alain Bernard, Marie-José Pérec, Grégory Coupet ou encore Tony Estanguet sont venus cette semaine pour partager à nouveau leurs expériences. Pendant ces 5 jours, les espoirs ont pu participer à de nombreux ateliers (juridique/Finance; Media Training/ Théâtre; Préparation Mentale) les préparant à leur activité de sportif professionnel.

Forum du Bénévolat

La 3ème édition du forum du bénévolat s'est déroulée le 20 juin dernier, dans l'atrium du Conseil Général en présence, notamment, de **Tony Estanguet** (notre photo), triple champion Olympique de canoë-kayak.

J.L. Combe *Préfet du Cantal* — *T. Estanguet* — *V. Descoeur* *Président du Conseil Général* — *R. Lagarde* *Président du CDOS*

A l'honneur ce mois-ci : Jean DEVEZ

Né le 11 octobre 1941, à Aurillac, Jean Devez est membre du Comité Départemental de Cyclisme depuis 1989.
Trésorier de janvier 1989 à décembre 2000, il sera ensuite Président de ce même comité d'octobre 2000 à décembre 2012.

Elu au CDOS (Trésorier adjoint) depuis 2000, il est aussi secrétaire de l'Association des Médaillés de la Jeunesse et des Sports depuis 2006.

Jean Devez a participé et participe encore activement au développement du cyclisme dans le Cantal, notamment au niveau des jeunes. Il est le créateur du Tour du Cantal et a beaucoup œuvré pour le lancement de l'équipe cycliste du Cantal.

Pour toutes ces actions bénévoles, Jean Devez avait reçu la médaille de bronze de la Jeunesse et des Sports le 14 juillet 2006.
Et il a reçu la médaille d'argent le 14/07/2012.

J.L. Combe *J. Devez*
Préfet du Cantal

A vos agendas...

OCTOBRE :

- **Mercredi 2 octobre** : **Formation Comptabilité sur Excel**

Comptabilité simple pour les associations
Lieu : Maison des Sports à Aurillac
Horaires : 18h30 / 20h00
Formateur : Philippe Couderc

- **Mardi 8 octobre** : **Rencontre SPORT SANTE**

Sport et (sur) poids - l'obésité chez les jeunes
Lieu : Maison des Sports à Aurillac
Horaires : 19h30 / 21h30
Intervenants : Cathy GERLES - Jérôme PIGANIOL

Quelques chiffres :

CNDS 2013
- Enveloppe départementale : **263 291€**

Conseil Général :
- Formation des cadres : **15 004€**
- Soutien aux écoles de sports : **35 715€**

SERVICE CIVIQUE
service-civique.gouv.fr

Le service civique a été mis en place en 2010 et il en existe 2 formes : l'engagement de service civique et le volontariat de service civique.
Le 1er est le plus utilisé. Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans qui souhaitent accomplir une mission d'intérêt général.

Le CDOS du Cantal a obtenu un agrément collectif pour le service civique. Les clubs et comités adhérents au Comité Olympique peuvent donc bénéficier de cet agrément.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez consulter le site :www.service-civique.gouv.fr
Ou vous adresser au **CDOS Cantal : 04.71.64.46.52**

La DDCSPP organise une réunion d'information à ce sujet, le **mardi 24 septembre 2013, à 18 H**, à la Maison des Sports d'Aurillac.

LE MOT DU CDOS

Le CDOS 15 accompagne les associations sportives du département. Les Comités et Clubs adhérents du CDOS peuvent ainsi profiter de services tels que :

- La gratuité des salles et de l'amphithéâtre de la Maison des Sports.
- Le prêt de matériel : vidéoprojecteur, relieuse, appareil photo, …
- Un programme varié de formations et de conférences proposé gratuitement aux bénévoles et salariés tout au long de l'année.
- L'apparition de l'association et de ses coordonnées dans l'annuaire du sport, qui est réédité tous les 4 ans, ainsi que sur le site internet du CDOS Cantal : cantal.franceolympique.com

Le montant des cotisations est fixé à 20 € par voix délibérative à l'Assemblée Générale.
+ de 5 000 licenciés = 5 voix ; 1 000 à 5 000 licenciés = 4 voix ; - de 1 000 licenciés = 3 voix

D'autre part, nous avons un partenariat actif avec le Conseil Général et la DDCSPP. A ce titre, nous proposons, à chaque association demandeuse un soutien et une aide pour les démarches administratives et les demandes de subventions.

Le CDOS gère aussi le Point d'Appui à la Vie Associative (PAVA) Sport et nous pouvons ainsi établir les bulletins de paye des salariés des associations, grâce au logiciel de l'URSSAF : Impact Emploi. Nous remplissons aussi les déclarations trimestrielles et annuelles.

Etablissement des fiches de paye : 15 € par mois pour le 1er salarié (10 € si on ne fait que les bulletins de paye et pas les déclarations), 5 € pour les suivants.

Si vous êtes intéressé par l'adhésion ou l'établissement des fiches de paye ainsi que pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous contacter.

ZOOM sur les Emplois d'Avenir

Accessibles aux jeunes peu qualifiés depuis le 1er novembre 2012, les emplois d'avenir visent à fournir une première expérience professionnelle.

✓ **Les conditions d'accès :**

Ils sont réservés aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, peu ou pas qualifiés ainsi qu'aux personnes handicapées de moins de 30 ans. Les critères d'accès évoluent en fonction du niveau de diplôme.
Les **emplois d'avenir** sont ouverts :
- aux jeunes sans diplôme, dès qu'ils ne travaillent pas ni ne suivent une formation ;
- aux jeunes titulaires d'un CAP ou d'un BEP avec des difficultés importantes pour trouver un emploi ;
- aux jeunes qui ont atteint un niveau allant jusqu'au premier cycle du supérieur avec des difficultés importantes pour trouver un emploi, à condition qu'ils résident dans une zone urbaine sensibles (ZUS), une zone de revitalisation rurale ou un Dom.

✓ **Les employeurs potentiels**

Les **emplois d'avenir** sont destinés au secteur non-marchand, que la structure soit publique ou privée. Les collectivités territoriales, certaines associations et organismes à but non lucratif sont les principaux employeurs concernés. Les associations répondant à des besoins collectifs non satisfaits peuvent y avoir recours (sauf associations cultuelles et celles où le siège est un domicile privé).
Toutefois, certains employeurs du secteur marchand peuvent, s'ils portent des projets innovants en matière d'insertion, avoir recours aux emplois d'avenir.
Les **emplois d'avenir** concernent avant tout les activités présentant un caractère d'utilité sociale ou environnementale ou alors fortement créatrices d'emploi, afin d'offrir aux jeunes des perspectives de recrutement sur le long terme.

✓**Le dispositif d'aides**

Le contrat d'avenir prend la forme de contrat unique d'insertion (CUI). Pendant 36 mois, l'Etat s'engage à verser à l'employeur une aide à hauteur de 75% du Smic. Dans le secteur marchand, cette aide tombe à 35% du Smic.